

ENTÉRINEMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les parties s'engagent à respecter les ententes et les mécanismes d'appréciation décrits dans ce contrat. Tout changement apporté à ce contrat en cours de stage doit faire l'objet de discussions et d'une entente entre toutes les parties concernées.

La personne étudiante a lu et comprend le *Code de déontologie en service social de l'Association canadienne des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux* et s'engage à adhérer à ses principes et à ses règlements.

La personne étudiante a lu et comprend les *Lignes directrices sur la confidentialité de l'École de travail social* ainsi que les politiques du milieu de stage en ce qui a trait à la confidentialité, à l'utilisation de toute forme de médias sociaux ainsi qu'à l'entreposage des données.

La personne étudiante et la personne superviseure ont lu et comprennent les politiques et les procédures de l'École de travail social et de l'Université d'Ottawa en matière d'accessibilité pour les personnes vivant avec un handicap ainsi qu'en matière d'équité, de diversité, d'inclusion, de harcèlement et de discrimination (ces politiques se retrouvent dans le guide de stage).

NOM de la personne étudiante : _____

Signature de la personne étudiante

Date

Signature de la personne superviseure de stage

Date

Signature de la personne superviseure de stage

Date

**Signature de la personne professeure du cours
Séminaire d'intégration théorie-pratique**

Date

Faculté des sciences sociales
École de travail social

Faculty of Social Sciences
School of Social Work

🖱️ sciencessociales.uOttawa.ca

🖱️ socialsciences.uOttawa.ca

📍 120 Université / University
(12002) 12^e étage / 12th floor
Ottawa ON K1N 6N5
Canada